

TITRE 4 : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT



1. Instances de suivi et pilotage du CDT

Au plan institutionnel, le CDT CERTF est conclu pour une durée de 16 ans (jusqu'en 2030).

Le Comité de pilotage du CDT

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du CDT seront placés sous la responsabilité du Comité de pilotage du CDT avec l'appui des services de la Communauté d'Agglomération Terres de France et de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France.

Le Comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Il réunira l'ensemble des signataires et partenaires associés à la mise en œuvre des projets du CDT. Il est co-animé par le Préfet de Région et les Présidents des deux communautés d'agglomération.

Il sera chargé de :

- Dresser le bilan annuel de l'avancement des opérations inscrites au CDT, en cours de réalisation, à l'étude, à lancer... Ce bilan s'appuie sur la planification d'ensemble du portefeuille de projets présentée ci-dessous ;
- Piloter l'élaboration de la convention d'application du CDT qui serait signée avec Aéroports de Paris ;
- Piloter ou suivre les études et démarches d'approfondissement du CDT mentionnées dans le Titre III ;
- Engager et piloter les modifications du contenu du CDT, par l'approbation d'avenants au CDT (préparés par les instances techniques) ;
- Engager et piloter l'évaluation triennale de la mise en œuvre du CDT.

Le groupe de suivi opérationnel du CDT

Le suivi opérationnel et régulier de la mise en œuvre du CDT sera assuré par un groupe de suivi opérationnel, composé des représentants des services des collectivités signataires (services de CARPF / CATF, Communes, CG Val d'Oise), de l'Etat, et des partenaires concernés qui ont été parties prenantes de l'élaboration du contrat : CRIF, CG Seine-St-Denis, STIF, SGP, AIGP, ADP, CDC, VIPARIS, UNIBAIL, ... La participation de ces derniers sera précisée en fonction des sujets mis à l'ordre du jour du groupe de suivi opérationnel. Il sera convoqué et animé par ses membres.

Ce groupe de suivi sera également chargé de préparer les réunions et les travaux du Comité de pilotage. A la manière des Comités de rédaction qui ont assuré l'élaboration du CDT, ce groupe de suivi pourra se réunir autour d'une thématique particulière (ex : transports), en y associant les partenaires concernés déjà partie prenante de l'élaboration du contrat, ou pour assurer le suivi d'une étude transversale concernant l'ensemble des signataires du CDT (ex : étude sur le potentiel foncier / étude sur les besoins d'offre de services aux usagers et aux entreprises / ...). Ces partenaires ont été associés à l'élaboration du CDT, sans en être directement signataires, et portent un certain nombre de projets du CDT.

Enfin, ce groupe de suivi sera chargé de préparer l'évaluation triennale de la mise en œuvre du CDT.

L'articulation entre les deux Communautés d'Agglomération du CDT

La CARPF et la CATF sont les principaux pilotes des actions du Titre III du CDT. L'élaboration du CDT a renforcé les habitudes de travail en commun et d'échanges d'informations entre les deux EPCI. Chaque EPCI s'engage à intégrer dans son programme pluriannuel d'investissement les études et les actions qui relèvent du Titre III du présent contrat.

A l'occasion de la mise en œuvre du CDT, il s'agit d'aller encore plus loin dans cette articulation entre les deux communautés, en distinguant dans le portefeuille de projets, les actions qui devront nécessairement être portées conjointement par les deux EPCI dans une logique « d'inter-communalité ».

Il s'agira soit d'actions dont l'aire géographique englobe l'ensemble du territoire du CDT (ex : BHNS Comet), soit de sujets complexes à traiter à l'échelle d'une seule CA mais qui retrouvent un sens à l'échelle du CDT (ex : GPECT, outil de maîtrise foncière, ...). Les autres actions continueront d'être portées à l'échelle d'une seule des deux intercommunalités.

2. Indicateurs pour l'évaluation triennale de l'avancement du CDT

Une évaluation de la mise en œuvre du CDT est prévue tous les 3 ans, sur le suivi des objectifs stratégiques du CDT (titre 2), le suivi environnemental et le suivi d'avancement opérationnel des projets (titre 3).

2.1 Le suivi des objectifs stratégiques

Pour le suivi des objectifs stratégiques du CDT, les indicateurs privilégiés seront les suivants :

Domaine	Objectif stratégique à horizon 2030	Indicateurs de suivi	Organisme source
Emplois et développement économique	Créer de nouveaux emplois et améliorer le taux d'emploi local (40.000 nouveaux emplois d'ici à 2020 / 65.000 d'ici à 2030)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de création d'emploi par commune et filière • Evolution du taux d'emploi du bassin d'emploi 	Pôle emploi Directe, services des CL INSEE
	Développer l'offre de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total et par domaine de filières de formations diplômantes (initiales et continues) sur le territoire du Grand Roissy • Nombre de places créées en formation professionnelle initiale et continue 	Conseil Régional Rectorat
	Développer et coordonner les actions locales de développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'observatoire dynamique du développement économique • Nombre de créations d'entreprises sur le territoire • Actions d'animation menées par les collectivités à destination des acteurs économiques 	CCI CEEVO services des CL ADP
Transports et déplacements	Renforcer les transports en commun et les modes actifs (part modale des TC à 40% en 2030)	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la part modale des transports collectifs et des modes doux • Evolution des temps de parcours TC à l'intérieur du territoire CDT et du Grand Roissy • Evolution des temps de parcours TC entre les principaux espaces de développement sur le tracé du CoMet • Nombre de kilomètres de voiries aménagées en site propre • Nombre de kilomètres de voiries aménagées pour les modes actifs • Nombre d'actions pour le développement de pratiques innovantes en termes de mobilité 	STIF SGP Transporteurs ADP EPA PLAINES DE France CG93 / CG95
	Améliorer la performance du réseau viaire	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du trafic routier sur le réseau autoroutier • Evolution du trafic routier sur réseau départemental 	DRIEA / DIRIF CG



Domaine	Objectif stratégique à horizon 2030	Indicateurs de suivi	Organisme source
Habitat	S'inscrire dans l'objectif de production de 950 logements par an voulu par la loi Grand Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements autorisés • Nombre de logements commencés (DOC) • Taux de réalisation par rapport aux valeurs-cibles • Part de logements sociaux dans le territoire • Part de logements sociaux dans les nouvelles opérations 	SITADEL (SOES) INSEE DRIHL Observatoires des PLH
	Développer la qualité de l'offre de logements et améliorer le parc existant	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. indicateurs qui seront mis en place par les Observatoires des PLH 	Observatoires des PLH
	Achever les projets de rénovation urbaine engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de consommation des crédits ANRU conventionnés • Nombre de logements insonorisés en zone C du PEB • Nombre de logements ayant bénéficié de travaux d'isolation thermique subventionnés 	Services habitat des villes / CA ADEME Observatoires des PLH DRIHL
Urbanisation et aménagement durable	Rendre la ville et son aménagement durables	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la densité humaine sur le territoire du CERTF • Evolution de la densité urbaine sur les secteurs déjà urbanisés • Evolution de la densité urbaine dans le périmètre des 1000 mètres autour de chaque gare NGPE • Evolution des normes de stationnement dans les PLU • Ha d'espaces préservés (naturels et agricoles) 	Services urbanisme villes
Paysages et environnement	Mettre en place des liaisons paysagères reliant les espaces ouverts du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares aménagés en liaisons vertes 	Services urbanisme villes
	Valoriser, renforcer les continuités écologiques, les zones humides et la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles surfaces du territoire participant à la trame verte et bleue • Ensemble d'indicateurs du suivi environnemental (cf. tableau ci-dessous) 	Services urbanisme villes Conseil Régional DRIEE
	Assurer la fonctionnalité des franges agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Schéma agricole de territoire • Evolution du type de cultures • Evolution de la fonctionnalité agricole 	Chambre d'Agriculture EPA Plaine de France
	Mettre en place un cahier de prescriptions environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets ayant pris en compte le cahier 	Services urbanisme villes EPCI
	Améliorer la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations privilégiant les techniques alternatives de gestion des eaux 	DRIEE Services urbanisme villes

Ces indicateurs sont complétés par l'ensemble des indicateurs de suivi environnemental issus de l'évaluation environnementale du CDT (cf. partie et tableau suivants).

2.2 Le suivi environnemental

Pour le suivi environnemental, les indicateurs complémentaires retenus sont ceux de l'évaluation environnementale qui ne sont pas déjà pris en compte dans le suivi des objectifs stratégiques du CDT.

THEMATIQUE	Indicateurs environnementaux
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inventaires naturalistes réalisés sur le territoire du CERTF • Nombre de m² d'espaces à valeur écologique réalisés • Superficie de zones humides identifiées • Superficie de zones humides préservées et compensées par rapport à la superficie des zones identifiées
Paysages Patrimoine archéologique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares aménagés en liaisons vertes • Superficie de terrain ayant fait l'objet d'une fouille archéologique préventive
Energie – Climat - Air	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des indices ATMO de qualité de l'air • Estimation des émissions de GES (CO2 et CH4) par communes à partir du cadastre des émissions d'Airparif (le renseignement de cet indicateur dépendra de la durée d'actualisation du cadastre des émissions) • Performance énergétique du territoire en kWh consommé par habitant et en kWh consommé par emploi • Évolution de la puissance installée d'installations de production d'énergie renouvelable par type d'installation : géothermie, bois-énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque...
Gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'eau potable par habitant et par emploi • Nombre d'équivalent-habitant par agglomération d'assainissement
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de déchets collectés par habitants et par an en distinguant les déchets collectés en porte à porte des déchets collectés en déchetterie. • Fréquentation des déchèteries et volumes apportés par type de déchets
Ambiance acoustique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de zones calmes identifiées dans les PPBE : surfaces, nombre d'habitants résidant dans ces zones • Nombre de points noirs de bruit identifiés dans les PPBE • Evolution de la population permanente en zone C du PEB Paris-CDG
Risque technologique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du nombre de personnes (habitants et employés) exposées à un risque d'explosion de canalisation de gaz et d'hydrocarbure

2.3 Le suivi de l'avancement opérationnel des projets

Ce suivi s'appuiera sur les outils de suivi des maitres d'ouvrage des projets et sur une vision globale du portefeuille de projets et du planning de réalisation de chaque action.

TABLEAU PREVISIONNEL DE REALISATION DES PROJETS DU CDT

Tableau prévisionnel de réalisation des projets CDT		Porteur	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Secteur Plateforme aéroportuaire Charles de Gaulle	Densification de la zone cargo Paris CDG (1)	ADP	[Red]																																			
	Densification Roissy (2)	ADP	Réalisation 1ère phase																																			
	Requalification périphérique Sud ADP (3)	ADP	[Yellow]												[Green]																							
Secteur Nord Ouest	A-Park (4)	SAS Grands Champs	[Yellow]				[Green]																															
	Aire de loisirs et de sports Roissy en France (5)	CARPF	[Yellow]				[Green]																															
	CAREX (6)	EPA / ADP / CAREX / CARPF / Gouss.	[Yellow]				[Green]																															
	Valorisation tissu économique Goussainville (7)	Goussainville / CARPF	Etudes et travaux en lien avec la recombposition du pôle gare																																			
	Requalification Vieux Village Goussainville (8)	Goussainville	[Yellow]				Programme de travaux restant à définir																															
	Ecoquartier Louvres – Puiseux (9)	EPA	[Red]																																			
	Passage à 2*2 voies RD902a & réalisa°Bd urbain entre rte Arpenteur & giratoire Hyatt(10)	CG 95	[Green]				[Red]																															
	Déviation RD47 contournement sud Le Thillay (11)	CG 95	[Yellow]				[Green]																															
	Gare Goussainville: recombposition pôle gare & réaménagement gare routière (12)	CARPF	[Red]																																			
	Secteur Central	International Trade Center (13)	Roissy Eurocentre SARL	[Yellow]				[Green]																														
Carrefour International de l'Innovation Technologique (14)		SODECIT / NEXITY / SEMAVO	[Yellow]				[Green]																															
Création d'un lieu de valorisation des savoir-faire français (15)		Roissy en France	[Yellow]				[Green]																															
Trapèze (16)		CARPF / Roissy en France	[Yellow]				[Green]																															
Aéroville (17)		SCI Aéroville	[Green]				[Red]																															
Pôle de conservation du patrimoine historique et vivant (18)		CARPF / CATF	[Yellow]				[Green]																															
Réaménagement rte Arpenteur : croisement Chemin Montmorency jusqu'à A1 (19)		ADP / CARPF	[Yellow]				[Green]																															
Poursuite études gare supplémentaire RER B « Aérofret » (20)		CARPF / CATF / ADP	Etude complémentaire et négociation avec partenaires																																			
Réaménagement voiries secteur Hyatt (21)		A définir	[Yellow]				Etude suite à élaboration schéma viaire																															
			Phasage des travaux restant à définir																																			

 études / procédures
 réalisation / mise en oeuvre
 études et mise en oeuvre en continu

études / procédures
 réalisation / mise en oeuvre
 études et mise en oeuvre en continu

Tableau prévisionnel de réalisation des projets CDT		Porteur	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
Secteur Sud	Aérolians Paris (22)	AFTRP	Réalisation 1ère phase 2013 - 2018																																			
	Extension PIEX et création de la cité de l'Exposition (23)	SIPAC / CCIP	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	« Densification » de Paris Nord 2 (24)	AFTRP	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	Délocalisation du circuit Carole à l'Est (25)	A définir	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	Aménagement du parc urbain du ru du Sausset (26)	CATF	Acquisitions foncières / Réalisation d'aménagements en lien avec phase II Aérolians																																			
	Aero 8 Business park (27)	Foncière du Huit	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	Etude de faisabilité pépinière d'artistes (28)	CATF	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	Etude de définition Centre d'art (29)	CATF	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	Mise en place ligne BHNS Villiers-le-Bel / Arnouville/ Gonesse/ PIEX (30)	STIF / CG95	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	Coordination aménagement / transports / développement quartier gare du PIEX (31)	CATF	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	Création d'une liaison entre la RD 317 au Carrefour de la Patte d'Oie et la RD40 (32)	A définir	Réalisation / mise en oeuvre																																			
	TCSP entre la Gare d'Aulnay-Sous-Bois RER et Tremblay-en-France (33)	STIF jusqu'à enquête publique	DOCP / Autres études																																			
	Logements	Identification de secteurs prioritaires pour le logement (34)	CARPF / CATF	Etude foncière / Etudes pour préparer la prochaine génération de PLH (2020-2025) / PLH (2020-2025)																																		



études /
procédures



réalisation /
mise en oeuvre



études et mise en
oeuvre en continu

Tableau prévisionnel de réalisation des projets CDT		Porteur	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030			
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
Études et démarches d'approfondissement	Étude sur le potentiel foncier développement économique et résidentiel	CARPF / CATF																																						
	Étude sur les besoins d'offre de services aux usagers et entreprises	CARPF / CATF																																						
	Étude sur les télécentres	CDC																																						
	Cartographie de l'aptitude des sols à l'infiltration	CARPF / CATF / CG93																																						
	Étude identification des zones humides du territoire	CARPF / CATF / CG93																																						
	Inventaires naturalistes	CARPF / CATF / CG93																																						
Études et démarches d'application	Observatoire dynamique du développement économique	Association des Collectivités du Grand Roissy																																						
	Mise en place agence de mobilité du Grand Roissy	Association des Collectivités du Grand Roissy																																						
	Convention d'application du CDT avec ADP	CARPF / CATF																																						
	Cartographie de l'offre de formation	CRIF																																						
	Étude sur la nécessité ou non de créer des parcs relais (avec STIF et SGP)	STIF / SGP																																						
	Étude sur les gares du futur	A définir																																						
Étude sur la ville numérique	EPA																																							

L'EPA Plaine de France pourrait se voir confier par les collectivités un rôle d'observateur général des différents CDT du Grand Roissy, ce qui permettrait une lecture comparée et agrégée des évolutions et des mutations engendrées par chacun des CDT.

A l'échelle du CDT CERTF, l'EPA Plaine de France pourrait également assurer la consolidation des différents indicateurs pour assurer le suivi des objectifs stratégiques du CDT (titre 2), de l'avancement opérationnel des projets (titre 3) et le suivi environnemental, sur la base des tableaux précédents.

3. La prise en compte du CDT dans les documents d'urbanisme

Même si le CDT n'emporte pas mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux, la transcription du CDT dans les documents d'urbanisme communaux (ou intercommunaux) est un levier important pour la mise en œuvre du CDT, au travers :

- des SCOT du territoire
- de l'élaboration, révision ou modification des documents d'urbanisme communaux (ou intercommunaux) afin qu'ils intègrent le cas échéant les objectifs du CDT, les déclinent pour leur territoire et qu'ils justifient leur choix ;
- de démarches prévues par le CDT (ex : trame verte et bleue, schéma des liaisons douces, etc.).

La transcription des objectifs du CDT pourra notamment concerner les thèmes suivants :

- Organisation de l'espace (pôles de développement, zones d'activités, équipements et infrastructures de déplacement) ;
- Croissance du tissu urbain (référence aux valeurs cibles du CDT) ;
- Mixité sociale du logement ;
- Protection des zones naturelles, agricoles et gestion durable des espaces
- Déclinaison des principes de structuration et d'aménagement des continuités vertes identifiées dans le CDT et des corridors du SRCE dans les PLU (zonage spécifique pour le corridor, COS, végétalisation du sol, ...),
- Etudes paysagères ;
- Etudes de centres et des opérations d'aménagement d'ensemble ;
- Maitrise du foncier et promotion de la compacité des bâtiments ;
- Techniques de gestion alternative des eaux pluviales ;
- Remontées de nappes et phénomènes de retrait-gonflement d'argile ;
- Gestion de l'énergie, concernant le raccordement aux réseaux de chaleur lorsque cela est possible et le recours aux énergies renouvelables dans les projets d'aménagement.

4. Les conditions de modification et de révision du CDT

Modification du CDT

Le contrat de développement territorial peut être modifié par avenant lorsque le projet d'avenant proposé par l'un des signataires ne porte pas atteinte à l'économie générale du contrat, telle qu'elle résulte des titres Ier et II du contrat, ou n'a pas pour objet de prévoir une action, une opération ou un projet dont la réalisation est susceptible d'avoir des incidences significatives sur l'environnement.

Le projet d'avenant est transmis par la partie qui en a l'initiative à tous les cocontractants. Il est adopté par le comité de pilotage. L'avenant est signé par le préfet de la région d'Ile-de-France et par les maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunale qui y ont été autorisés par délibération. L'avenant fait l'objet des mesures de publicité et de communication comme pour l'enquête publique.

Le CDT CERTF prévoit une procédure simplifiée pour rectifier des erreurs, ajouter des annexes ou préciser des aspects opérationnels du CDT. Ces modifications à la marge pourront être prises en compte sur demande d'un des signataires, adressée au Comité de Pilotage.

Révision du CDT

Le contrat de développement territorial est révisé :

- Lorsque l'un des signataires propose un projet d'avenant qui modifie l'économie générale du CDT, telle qu'elle résulte des titres Ier et II du contrat ou a pour objet de prévoir une action, une opération ou un projet dont la réalisation est susceptible d'avoir des incidences significatives sur l'environnement ;
- Lorsqu'une commune ou un EPCI, dont le territoire est attenant à celui d'une commune ou d'un EPCI signataire du CDT, souhaite adhérer à ce contrat ou qu'une commune ou un EPCI partie au contrat demande à en sortir et que cette adhésion ou ce retrait ont pour effet prévisible de modifier l'économie générale du contrat.

Cette procédure de révision fait l'objet du même processus d'élaboration et d'approbation que le CDT initial (avis des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité Environnementale, enquête publique).